



# Communiqué de presse

## ◆ Rencontre de l'intersyndicale par la Direction au sujet de la plateforme revendicative

Sotteville-lès-Rouen, le 24/09/2019. Suite à la grève lancée le 19 septembre dernier, la Direction a rencontré ce jour les organisations syndicales dans le but de lever les doutes et les incompréhensions concernant la mise en œuvre du protocole d'accord du 29 juin 2018. L'intersyndicale était accompagnée d'une soixantaine de personnes.

**L'ensemble des revendications n'ont pu faire l'objet d'une discussion, la réunion ayant été écourtée par l'intersyndicale.** La Direction a malgré tout examiné avec attention la plateforme revendicative et rappelle qu'elle **reste ouverte à la discussion.**

Deux points majeurs semblent cristalliser les désaccords : le recrutement des 30 postes protocole et l'hospitalisation des mineurs.

## Recrutement des 30 postes (ETP<sup>1</sup>) obtenus dans le cadre du protocole d'accord du 29 juin 2018

La Direction confirme que **20 postes supplémentaires sont affectés dans les unités adultes** et feront l'objet d'une stagiatisation. Ces postes viennent en complément de l'effectif de l'établissement. L'Agence Régionale de Santé de Normandie va notifier tout prochainement les **10 postes** restant ce qui permettra au Centre Hospitalier du Rouvray de procéder aux **recrutements dans les prochaines semaines**, conformément au protocole d'accord (recrutement de 30 postes au 31/12/2019).

À la demande du Directeur, le Conseil de Surveillance du CH du Rouvray, sous la présidence de Monsieur Bertrand Bellanger, va exercer lors de la prochaine séance du **10 octobre son pouvoir de contrôle de la gestion pour s'assurer de la mise en œuvre effective du protocole d'accord.**

## Hospitalisation des mineurs : demande de création d'une unité transitoire

**Le Centre Hospitalier du Rouvray prépare un dossier pour le 4 octobre prochain dans le cadre d'un appel à projet de l'Agence Régionale de Santé permettant de financer la création d'une offre de psychiatrie infanto-juvénile. Ce dossier considéré comme prioritaire s'inscrit dans le dispositif régional présenté par l'ARS qui propose d'organiser une offre graduée et structurée en lien avec les différents partenaires engagés** dans le parcours de soins psychiatriques des enfants et des adolescents. **Les pôles médicaux** ont ainsi travaillé très concrètement à ce projet et ont eu des **échanges avec les partenaires impliqués** : la pédiatrie du CHU de Rouen, les services de pédopsychiatrie du Centre Hospitalier de Dieppe et du Nouvel Hôpital de Navarre.

---

<sup>1</sup> Equivalents temps plein

Dans l'attente de la mise en œuvre effective de ce projet et de la réunion avec l'ARS prévue le 24 septembre, **l'intersyndicale demande la création d'une unité transitoire en urgence.**  
**S'agissant d'une disposition qui relève de l'organisation des pôles, la Direction donnera sa réponse après concertation du directoire prévu le mardi 1<sup>er</sup> octobre.**

**CONTACT PRESSE :**

---

Centre Hospitalier du Rouvray  
Jennifer Servais-Picord  
Chargée de communication  
02 32 95 18 41 / 07 77 68 56 74  
[jennifer.servais-picord@ch-lerouvray.fr](mailto:jennifer.servais-picord@ch-lerouvray.fr)  
[www.ch-lerouvray.fr](http://www.ch-lerouvray.fr)